

# AIDE-MÉMOIRE CONCOURS CRSH - ENGAGEMENT PARTENARIAL

Bureau Recherche - Développement - Valorisation

## MONTANTS ET DURÉE

DE 10 000 \$ À 50 000 \$ SUR 1 AN

## DATES LIMITES

- ☐ Pour une relecture : contacter votre conseiller.
- ☐ Pour la soumission de votre demande sur le portail CRSH : **48h** ouvrable avant la date du CRSH (pour toutes les facultés sauf FAS). Pour la FAS, soumission 72h ouvrables avant la date limite du CRSH.
- ☐ Date de transmission des demandes au CRSH par l'Université : **15 septembre, 15 décembre, 15 mars, 15 juin**. Si une date limite correspond à un jour de fin de semaine ou à un jour férié au Canada, l'Université soumet la demande le jour ouvrable suivant.

## 1. ADMISSIBILITÉ

En tant que chercheur principal de la demande, je dois :

- ☐ être à jour dans la soumission de rapports de fin de précédentes subventions au CRSH, si applicable ;
- ☐ ne pas avoir présenter une autre demande d'engagement partenarial au cours de la même année civile ;
- ☐ être officiellement affilié à l'Université en tant que chercheur avant la date de début de subvention et pour la durée de cette dernière. Je vérifie sur [le site de l'Université que mon statut est admissible](#).

## 2. CONFIGURATION D'ÉQUIPE

Je peux présenter une demande seul ou en équipe. Dans ce dernier cas :

- ☐ les cocandidats au Canada doivent être affiliés : à un établissement d'enseignement postsecondaire, un organisme sans but lucratif, une fondation philanthropique, un groupes de réflexion, une administration municipale ou un gouvernement provincial ou territorial;
  - ☐ les cocandidats à l'étranger doivent être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire ;
  - ☐ les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement post-secondaire, et peuvent être en dehors du Canada ;
  - ☐ je dois inscrire les courriels des membres de l'équipe suffisamment tôt pour qu'ils qu'ils aient le temps de valider leur participation.
-

### 3. LE PARTENAIRE (Voir instructions pour le partenaire en fin de document)

Je peux n'avoir qu'un seul partenaire :

- ☐ canadien ou étranger, du secteur public, privé ou sans but lucratif ;
- ☐ qui contribue en nature ou en espèces au projet (pas de montant minimum) ;
- ☐ je dois inscrire le courriel de la personne-ressource suffisamment tôt pour qu'elle ait le temps de compléter sa participation.

### 4. RÉSUMÉ

Directement sur le portail, 3800 caractères espaces compris (environ 1 page) qui résume, sans mise en forme :

- ☐ les défis à relever ou les problèmes à résoudre ;
- ☐ les objectifs d'ensemble du partenariat proposé ;
- ☐ l'envergure du partenariat proposé et l'engagement des organismes partenaires.

### 5. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Directement sur le portail, 3800 caractères espaces compris (environ 1 page) qui résume, sans mise en forme :

- ☐ les résultats et les avantages (p. ex., évolution, conséquences, apprentissage et implications) qui pourraient découler des activités de recherche ou de partenariat proposées.

### 6. BUT ET DESCRIPTION DU PROJET

Je joins un document de 5 pages qui inclut :

- ☐ l'objectif général et les objectifs particuliers du partenariat proposé et qui démontre la pertinence et l'importance de ces objectifs pour l'organisme partenaire ;
- ☐ l'originalité, l'importance (sociale, économique, culturelle et intellectuelle) et la contribution que devraient avoir les connaissances en sciences humaines issues du projet proposé ;
- ☐ la pertinence des approches théoriques et méthodologiques choisies pour atteindre les objectifs fixés et inclure la revue de littérature. Le CRSH invite les candidats à indiquer, s'il y a lieu, la façon dont les données résultant de la recherche seront gérées (collecte, conservation et mise en commun) ;
- ☐ un plan qui vise à mieux faire adopter les connaissances par les publics cibles de même que les extrants, les résultats ou les impacts des connaissances en sciences humaines chez divers publics (universitaires ou non) ;
- ☐ comment l'organisme partenaire participera au leadership intellectuel et au processus décisionnel du partenariat, et comment la demande intègre l'expertise de l'organisme partenaire ;
- ☐ les rôles, les responsabilités et les contributions des membres de l'équipe, et qui explique comment les activités et l'expertise de chacun contribueront à mener à bien le partenariat proposé ;
- ☐ les rôles et les responsabilités spécifiques des étudiants, des chercheurs émergents ou du personnel hautement qualifié, en indiquant les tâches qu'ils mèneront ;
- ☐ les contributions confirmées ou proposées de mon établissement, de l'organisme partenaire ou d'autres sources si applicable.

### 7. SUBVENTION DEMANDÉE AU CRSH

Directement sur le portail, pour chaque poste de dépenses, j'indique le montant total requis pour :

- ☐ les frais de personnel (salaires, avantages sociaux et allocations aux étudiants et non-étudiants) ;
- ☐ les frais de déplacement et de séjours pour les candidats/membres de l'équipe et les étudiants ;
- ☐ les services professionnels et techniques, les fournitures, l'équipement durable et les autres dépenses.

À NOTER : Si votre partenaire souhaite accueillir un étudiant pendant le projet et que sa contribution est d'au moins 7500\$ en espèces, il est possible de bonifier la subvention CRSH avec 7500 \$ du programme Mitacs Accélération. Voir [le site de Mitacs](#) pour plus de détails et les Instructions pour le partenaire en fin de document.

### 8. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Si applicable, directement sur le portail, indiquer toutes les sources de financement pour la recherche proposée ou les activités proposées à l'**exception des contributions de l'organisme partenaire** (ce dernier complète ce tableau directement dans son profil).

## 9. DEMANDE – JUSTIFICATION DU BUDGET

En reprenant les catégories présentées au point 7, je joins 1 page qui explique :

- ☐ comment j'utiliserai les fonds pour chaque catégorie budgétaire afin d'atteindre les objectifs du projet ;
- ☐ pourquoi je dois engager des personnes afin d'atteindre les objectifs de votre projet.

À NOTER : Dans le cadre de l'évaluation de votre demande de financement, les membres de comité tiennent compte de la qualité de votre planification financière dans son ensemble, de la justification des dépenses proposées et des contributions en espèces et en nature que vous recevrez. Il est important d'indiquer en quoi le financement demandé au CRSH et les contributions du partenaire se compléteront de manière à atteindre les objectifs du partenariat.

## 10. LISTE DE RÉFÉRENCES

Je joins 5 pages maximum qui inclut :

- ☐ la liste de toutes les références citées dans ma proposition, selon des normes bibliographiques (voir conseils [ici](#)).

## 11. AUTRES DOCUMENTS

S'il y a lieu :

- ☐ le [formulaire renseignements environnementaux](#) si le projet comporte une incidence environnementale.
- ☐ un document d'une page pour le [matériel d'appui lié à la recherche-crédation](#).
- ☐ une liste d'exclusion d'évaluateurs éventuels.

## 12. CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE

Je joins un document de 5 pages maximum, pour décrire :

1. [Contributions pertinentes à la recherche faites au cours des six dernières années](#)
2. [Autres contributions à la recherche](#)
3. [Plus importantes contributions à la recherche faites au cours d'une carrière](#)
4. [Contribution à la formation](#)
5. [Expérience pertinente](#)

À NOTER : Les cocandidats doivent également annexer leurs contributions à la recherche, qu'ils peuvent télécharger lorsqu'ils ont accepté leur invitation à participer. Vous devez vous assurer que leur document est complété. Les collaborateurs n'ont pas de CV à transmettre.

## 13. FORMAT DES FICHIERS JOINTS

Tous les documents à joindre doivent être :

- ☐ en PDF, de taille 8 ½" x 11" ;
  - ☐ en Times New Roman, 12 points, simple interligne; maximum de six lignes par pouce ;
  - ☐ avec des marges (latérales, supérieure et inférieure) doivent être établies à au moins 3/4 po (1,87 cm).
-

## 14. CURRICULUM VITAE

Dans mon portfolio, [sur le portail CRSH](#) :

□ je mets à jour mon CV et je clique sur « Vérifier ».

À NOTER : Les cocandidats recevront les instructions pour compléter leur CV, une fois qu'ils auront accepté votre invitation. Les collaborateurs n'ont pas de CV à transmettre.

## 15. POUR PLUS D'INFORMATIONS

BRDV : Caroline Vachon, [caroline.vachon@umontreal.ca](mailto:caroline.vachon@umontreal.ca),

Faculté des arts et sciences : Jane Gonçalves, [jane.goncalves@umontreal.ca](mailto:jane.goncalves@umontreal.ca)

CRSH: [subventionsdengagementpartenarial@sshrccrsh.gc.ca](mailto:subventionsdengagementpartenarial@sshrccrsh.gc.ca). Tél. : 613-943-1007

## 16. LIENS UTILES

[Instructions et conseils du CRSH pour présenter une demande Engagement partenarial](#)

[Règlements du CRSH régissant les demandes de subvention](#)

[Foire aux questions \(site du portail de la recherche de l'UdeM\)](#)

[Guide de conseils pour rédiger sa demande \(section Outils\)](#)

Ce document est destiné à résumer les informations nécessaires pour soumettre votre demande. Si des différences sont observées avec les informations disponibles dans les règles du concours, ce sont ces dernières qui s'appliquent. Assurez-vous d'avoir toujours la dernière version de ce document en le téléchargeant directement sur le site du portail de la recherche.

## INSTRUCTIONS POUR LE PARTENAIRE DU PROJET

D'abord, nous tenons à vous remercier pour votre participation au projet de recherche d'un.e chercheur.e de l'Université de Montréal! Comme vous le savez, les subventions du CRSH dans le cadre d'un engagement partenarial offrent un financement opportun à court terme afin d'éclairer la prise de décisions au sein d'un seul organisme du secteur public, privé ou sans but lucratif. Elles appuient des partenariats de petite envergure qui sont pilotés par des parties prenantes et qui répondent davantage aux besoins immédiats des organismes non universitaires en raison de leurs contraintes de temps. En étant axées sur les besoins, les défis ou les possibilités d'un organisme, ces subventions permettent aux organismes non universitaires et aux chercheurs de niveau postsecondaire d'échanger leurs connaissances, expertises et capacités concernant des sujets d'intérêt commun.

Afin de compléter votre participation, vous aurez quelques démarches à faire. Vous allez recevoir un courriel du CRSH vous invitant à participer à un projet de recherche. En cliquant sur le lien du courriel, vous aurez accès aux principales informations de la demande du chercheur. Vous devrez alors compléter

les informations sur l'identification de votre organisme (type d'organisme, adresse) et sur la personne-ressource dans le projet. Vous devrez joindre une lettre d'engagement d'un maximum de 2 pages qui décrit :

- la pertinence et l'importance des objectifs du projet pour l'organisme partenaire;
- la nature exacte de la participation de l'organisme partenaire au projet ainsi qu'au leadership intellectuel et à la gouvernance du partenariat, le cas échéant;
- le détail des contributions en espèces et en nature de l'organisme partenaire;
- les résultats que l'organisme partenaire prévoit atteindre.

Enfin, directement sur le site du CRSH, vous indiquerez le montant et la nature de votre contribution au projet. Cette contribution, que vous définirez avec le chercheur, peut être en espèces (p. ex pour payer les coûts directs de la recherche ou des activités connexes qui servent expressément à atteindre les objectifs pour lesquels la subvention a été attribuée)\* ou en nature (c-à-d. les ressources non pécuniaires admissibles que les partenaires, les organismes parrains ou l'établissement du détenteur de la subvention fournissent pour soutenir le projet). Vous devrez ensuite cliquer sur « Soumettre » puis « Vérifier votre formulaire ».

\*À NOTER : Si vous souhaitez accueillir un étudiant pendant le projet et que votre contribution est d'au moins 7500\$ en espèces, il est possible d'obtenir un financement supplémentaire du programme Mitacs Accélération de 7500 \$ (appelé bloc). Cela s'ajoute à la contribution du CRSH qui peut atteindre 25 000\$. Exemple : votre contribution est de 15 000\$ en espèces. Mitacs Accélération s'aligne sur votre contribution et ajoute 15 000\$ (soit 2 blocs). Si la subvention Engagement partenarial est obtenue, le CRSH ajoute jusqu'à 25 000\$. Donc, grâce à votre contribution de 15 000\$, le montant total pour réaliser le projet peut atteindre 55 000 \$. Voir ce lien pour plus de détails.

## LIENS UTILES

[Instructions du CRSH à l'attention des partenaires](#)

[Exemples de contributions en espèces ou en nature](#)